

COURS

DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Jean-Christophe
Galloux

La propriété industrielle constitue l'une des branches les plus dynamiques du droit commercial. Située au carrefour de l'économie du droit et de la technique, elle connaît depuis ces dernières années un développement important.

L'ouvrage offre grâce à une présentation synthétique de droit interne, un panorama complet des droits de propriété industrielle y compris dans leurs développements les plus récents (inventions biotechnologiques et noms de domaine).

Sont abordés les droits sur les créations techniques (brevet, secret et savoir-faire, certificat d'obtention végétale...) et les droits sur les signes distinctifs (marque, nom commercial, enseigne...).

Ce livre s'adresse en priorité aux étudiants des second et troisième cycles de droit ainsi qu'aux étudiants des filières scientifiques ou des écoles de commerce.

DA|LOZ

DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

DR 734

2000



24193



Jean-Christophe Galloux

Agrégé des Facultés de droit,
professeur à l'Université Paris-II (Panthéon-Assas)
et au Centre international de la propriété industrielle
(CEIPI Strasbourg)

DALLOZ

TABLE DES MATIÈRES

ABRÉVIATIONS	V
AVANT-PROPOS	3
CHAPITRE INTRODUCTIF	5
SECTION 1. GÉNÉRALITÉS SUR LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE	5
§ 1. Définition de la propriété industrielle	5
A. Définition de la propriété industrielle par son objet	5
B. La définition de la propriété industrielle par sa nature	10
§ 2. Historique de la propriété industrielle	13
SECTION 2. LES SOURCES DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE	16
§ 1. Les sources internes de la propriété industrielle	16
A. La codification du droit de la propriété industrielle	16
B. Les sources non-codifiées de la propriété industrielle	17
§ 2. Les sources communautaires	19
A. Les textes d'harmonisation	20
B. Les textes d'intégration	21
§ 3. Les sources internationales de la propriété industrielle	23
A. Les textes internationaux généraux de la propriété industrielle	24
B. Les instruments internationaux spécifiques à un droit de propriété industrielle	26
C. Les instruments régionaux de la propriété industrielle	29
SECTION 3. LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE PRATIQUE	31
§ 1. L'intérêt de la propriété industrielle	31
A. Les arguments en faveur de la propriété industrielle	32
B. Les arguments en défaveur de la propriété industrielle	34
C. La réalité de la propriété industrielle	36
§ 2. L'organisation de la propriété industrielle	37
A. L'organisation administrative de la propriété industrielle	37
B. L'administration judiciaire de la propriété industrielle	42
C. L'administration professionnelle de la propriété industrielle	45
PARTIE 1 LES DROITS SUR LES CRÉATIONS TECHNIQUES	47
TITRE 1 LE BREVET	49
SOUS-TITRE 1 LE DROIT AU BREVET	49

CHAPITRE INTRODUCTIF	51
SECTION 1. DÉFINITION ET NATURE DU DROIT DE BREVET	51
SECTION 2. LES SOURCES DU DROIT DE BREVET	52
§ 1. Les sources françaises	52
§ 2. Les sources internationales	54
A. Les sources mondiales	54
B. Les sources régionales du droit de brevet	56
CHAPITRE 1 LES CONDITIONS D'OBTENTION DU BREVET	60
SOUS-CHAPITRE 1 L'OBJET DU BREVET	60
SECTION 1. L'INVENTION	61
§ 1. La notion d'invention	61
A. La définition de l'invention	61
B. Les catégories d'invention	63
§ 2. Le domaine de l'invention	64
A. L'exclusion de la brevetabilité des théories scientifiques et des méthodes mathématiques	65
B. Les plans principes et méthodes	65
C. L'exclusion de brevetabilité des présentations d'information	66
D. L'exclusion de brevetabilité des programmes d'ordinateurs	66
E. Les créations esthétiques	68
F. Les méthodes de traitement chirurgical ou thérapeutique du corps humain ou animal et les méthodes de diagnostique appliquées au corps humain ou animal	69
G. L'exclusion de brevetabilité des obtentions végétales	70
H. Les exclusions de brevetabilité des races animales	71
I. L'exclusion de brevetabilité des procédés essentiellement biologiques	71
SECTION 2. LES CARACTÈRES DE L'INVENTION	72
§ 1. La conformité de l'invention à l'ordre public et aux bonnes mœurs	72
§ 2. La nouveauté de l'invention	74
A. Le contenu de l'état de la technique	75
B. La nouveauté spéciale du médicament	79
C. L'appréciation de la nouveauté	80
§ 3. L'activité inventive	82
A. La notion d'activité inventive	82
B. La non-évidence	86
C. L'appréciation de l'activité inventive	86

§ 4. L'application industrielle	90
A. La notion d'application industrielle	90
B. L'application de la notion d'application industrielle	91
SOUS-CHAPITRE 2 L'OBTENTION DU DROIT DE BREVET	92
SECTION 1. LE SUJET DU DROIT DE BREVET	93
§ 1. Les principes généraux	94
A. Le principe de l'attribution du droit de brevet au premier déposant	94
B. L'attribution d'un droit de possession personnelle antérieure à l'inventeur concomitant	95
C. Les droits intangibles de l'inventeur	96
§ 2. Les cas particuliers	97
A. La pluralité de titulaires : la copropriété des brevets	97
B. Le titulaire des brevets désigné par contrat	99
§ 3. Le contentieux relatif au sujet du droit de brevet	111
A. La revendication du droit de brevet	111
B. L'expropriation du droit de brevet	113
C. La saisie du brevet	113
SECTION 2. LES MODALITÉS D'APPROPRIATION	113
§ 1. Quand dépose-t-on ?	115
A. Le moment du dépôt	115
B. La date du dépôt	116
§ 2. Où dépose-t-on ?	116
§ 3. Comment dépose-t-on ? Les modalités de dépôt	117
§ 4. Que dépose-t-on ?	117
A. La requête	117
B. La description	120
C. Pour être exécutée par l'homme du métier	121
D. Les dessins	123
E. Les revendications	123
F. L'abrégé	126
G. La priorité	126
H. Le paiement des taxes	128
CHAPITRE 2 LE CONTRÔLE DES CONDITIONS D'OBTENTION DU BREVET	129
SECTION 1. LE CONTRÔLE ADMINISTRATIF DES CONDITIONS D'OBTENTION DU BREVET	129
§ 1. Les modalités du contrôle administratif	130
A. Instruction de la demande par l'INPI	130
B. L'instruction de la demande de brevet par les services de la défense nationale	134

§ 2. Les conséquences du contrôle administratif	135
A. La délivrance du titre	135
B. Le rejet de la demande	140
§ 3. Le contrôle judiciaire des conditions d'obtention du brevet	141
SOUS-TITRE 2 LE DROIT DE BREVET	147
CHAPITRE 1 LE CONTENU DU DROIT DE BREVET	149
SECTION 1. LES DROITS ET OBLIGATIONS DU BREVETÉ	149
§ 1. Les prérogatives du breveté	149
A. Le contenu des prérogatives du breveté	149
B. L'étendue des prérogatives du breveté	150
§ 2. Les obligations du breveté	157
A. Le paiement des annuités	157
B. L'exploitation de l'invention	157
SECTION 2. LA PROTECTION DU MONOPOLE	158
§ 1. La définition de la contrefaçon	159
A. L'élément matériel de la contrefaçon	159
B. L'élément légal de la contrefaçon	164
C. L'élément moral de la contrefaçon	166
SECTION 3. L'ACTION EN CONTREFAÇON	168
§ 1. La mise en œuvre de l'action en contrefaçon	168
A. Qui peut agir ?	168
B. Agir contre qui ?	169
C. Quand doit-on agir en contrefaçon ?	169
D. Devant quel tribunal ?	169
E. Selon quelle procédure ?	170
§ 2. Les conséquences de l'action en contrefaçon	172
A. Les mesures provisoires	172
B. Les mesures définitives	173
CHAPITRE 2 LES ACTES RELATIFS AU BREVET	177
SECTION PRÉLIMINAIRE. LE FORMALISME DES ACTES RELATIFS AU BREVET	177
§ 1. L'exigence d'un écrit	177
§ 2. L'exigence de publicité	178
A. La publicité proprement dite	178
B. La déclaration	179
SECTION 1. LES ACTES AUTORITAIRES	180
§ 1. Les actes autoritaires emportant cession du droit de brevet	180

A. L'expropriation du breveté	180
B. La vente forcée du brevet	181
§ 2. Les actes imposés n'emportant pas cession du droit de brevet	181
A. Les licences imposées à caractère administratif	181
B. Les licences autoritaires à caractère judiciaire	184
SECTION 2. LES ACTES VOLONTAIRES RELATIFS AU BREVET	187
§ 1. Les actes emportant transfert du droit de brevet	188
A. La cession	188
B. L'apport du brevet en société	193
§ 2. Les actes n'emportant pas transfert du droit de brevet	194
A. La licence de brevet	194
B. Le nantissement du brevet	203
C. L'accord de non-opposition	204
TITRE 2 LES PÉRIPHÉRIQUES DU BREVET	205
CHAPITRE 1 LA PROTECTION PAR LE SECRET	207
SECTION 1. LE SECRET DE FABRIQUE	208
§ 1. La définition de secret de fabrique	209
§ 2. La protection conférée par le secret de fabrique	210
A. Les éléments constitutifs du délit de révélation de secret de fabrique	210
B. La sanction du délit de divulgation de secret de fabrique	211
SECTION 2. LE KNOW-HOW OU SAVOIR-FAIRE	212
§ 1. La définition du savoir-faire	212
§ 2. La réservation du savoir-faire	214
A. Une protection directe du savoir-faire : le vol d'information ?	214
B. Les modalités de réservation indirecte ou passive du savoir-faire	215
§ 3. La communication du savoir-faire	217
CHAPITRE 2 LES OBTENTIONS VÉGÉTALES	221
SECTION 1. GÉNÉRALITÉS SUR LE DROIT D'OBTENTION VÉGÉTALE	222
§ 1. Historique de la protection	222
A. L'inadaptation du droit de brevet	222
B. L'instauration d'un droit spécifique	223
C. L'articulation du certificat d'obtention végétale et du brevet	224
§ 2. L'obteneur et la variété	225
A. La variété végétale	226
B. L'obteneur	228
§ 3. Les sources du droit d'obtention végétale	229

A. Les sources internationales du droit d'obtention végétale	229
B. Les sources communautaires	230
C. Les sources nationales	231
SECTION 2. LES CONDITIONS DE LA PROTECTION PAR COV	232
§ 1. Les conditions de fond	232
A. Une variété nouvelle, créée ou découverte	233
B. Les caractères de la variété	237
C. Le domaine de la protection par COV	239
§ 2. Les conditions de forme pour l'obtention d'un COV	242
A. La procédure d'octroi du certificat d'obtention végétale	243
B. La dénomination de la variété végétale	245
§ 3. Le contrôle des conditions d'obtention du COV	246
A. Le contrôle administratif des conditions d'obtention du COV	247
B. Le contrôle judiciaire des conditions d'obtention d'un COV	247
SECTION 3. LE RÉGIME DU CERTIFICAT D'OBTENTION VÉGÉTALE	247
§ 1. Le contenu des droits conférés	248
A. L'étendue du droit d'obtention végétale relativement aux objets	248
B. Le contenu juridique du monopole conféré par le COV	248
C. La durée du certificat d'obtention végétale	249
D. Les limites apportées au droit d'obtention végétale	250
§ 2. La sanction des droits conférés par le COV	251
A. L'acte de contrefaçon	252
B. L'action en contrefaçon	253
§ 3. Les actes relatifs au certificat d'obtention végétale	255
A. Les actes volontaires en matière de certificat d'obtention végétale	256
B. Les actes imposés relatifs à un droit d'obtention végétale	256
CHAPITRE 3 LA PROTECTION DES PRODUITS SEMI-CONDUCTEURS	259
SECTION 1. LES CONDITIONS DE LA PROTECTION DES TOPOGRAPHIES DE PRODUITS SEMI-CONDUCTEURS	261
A. Les conditions de fond	261
B. Les conditions de forme	261
SECTION 2. LES EFFETS DE LA PROTECTION	262
A. Les droits attachés au dépôt	262
B. Les actes juridiques relatifs au droit portant sur les topographies des produits semi-conducteurs	263

CHAPITRE 4 LES DESSINS ET MODELÉS INDUSTRIELS	264
SECTION 1. GÉNÉRALITÉS SUR LES DESSINS ET MODELÉS INDUSTRIELS	265
§ 1. Historique de la protection des dessins et modèles industriels	265
§ 2. Les sources de droit des dessins et modèles	267
A. Les sources internationales	267
B. Les sources communautaires	268
C. Les sources nationales	269
§ 3. La place du droit spécifique des dessins et modèles par rapport aux autres droits de propriété intellectuelle	269
A. La distinction du droit de dessins et modèles et du droit de brevet	270
B. La distinction des dessins et modèles et du droit des marques	274
C. Le droit des dessins et modèles et le droit d'auteur	274
SECTION 2. LES CONDITIONS DE LA PROTECTION	281
§ 1. Les conditions de fond	281
A. L'objet de la protection	281
B. Le sujet du droit de dessins et modèles	288
§ 2. Les conditions de forme	290
A. Les règles générales du dépôt	290
B. Le dépôt simplifié	291
C. Les autres modes de preuve de la création	292
§ 3. La sanction des conditions d'obtention du droit de dessins et modèles	292
A. Le contrôle administratif des conditions d'obtention du droit des dessins et modèles	292
B. Le contrôle judiciaire des conditions d'obtention de la protection spéciale des dessins et modèles	293
SECTION 3. LES CONSÉQUENCES DE LA PROTECTION PAR LE DROIT DE DESSINS ET MODELÉS	295
§ 1. La protection conférée par le droit de dessins et modèles	295
A. Le contenu et la portée du droit de dessins et modèles	295
B. La contrefaçon des dessins et modèles	297
§ 2. L'exploitation des dessins et modèles	301
A. La diversité des actes d'exploitation	301
B. Les conditions relatives aux actes d'exploitation des dessins et modèles	301
PARTIE 2 LES DROITS SUR LES SIGNES DISTINCTIFS	303
TITRE 1 LA MARQUE	305

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE	GÉNÉRALITÉS SUR LA MARQUE	307
SECTION 1.	BREF HISTORIQUE DU DROIT DES MARQUES	307
SECTION 2.	LA NOTION DE MARQUE	310
§ 1.	La définition de la marque	310
A.	Les fonctions de la marque	310
B.	Les différentes catégories de marques	311
C.	Les critiques adressées au droit des marques	313
§ 2.	Les caractères de la marque	313
A.	Le droit de marque comme droit de propriété industrielle	313
B.	L'indépendance de la marque vis-à-vis de l'objet qu'elle désigne	314
C.	Le caractère facultatif de la marque	315
§ 3.	Le droit de marque face aux autres droits de propriété industrielle et autres signes distinctifs	315
A.	La marque et les autres droits de propriété industrielle	315
B.	La marque et les autres signes distinctifs	316
SECTION 3.	LES SOURCES DU DROIT DES MARQUES	319
§ 1.	Les sources internationales du droit des marques	319
A.	La Convention de l'Union de Paris du 20 mars 1883	319
B.	L'Arrangement de Madrid	321
C.	L'Arrangement de Nice	322
D.	Les textes non encore entrés en vigueur	322
E.	L'accord ADPIC	323
§ 2.	Les sources communautaires des droits des marques	324
A.	L'harmonisation européenne en matière de marques	324
B.	L'intégration communautaire en matière de marques : La marque communautaire	325
§ 3.	Les sources internes	325
A.	Le Code de la propriété intellectuelle	325
B.	Les textes relatifs à la marque hors du CPI	327
CHAPITRE 1	LES CONDITIONS D'ACQUISITION DE LA MARQUE	330
SECTION 1.	L'OBJET DU DROIT DE MARQUE	330
§ 1.	Le choix d'un signe	331
A.	Les marques nominales	331
B.	Les marques sonores	341
C.	Les marques figuratives	342
D.	Les marques tactiles et olfactives	346
§ 2.	La validité du signe choisi	346
A.	La licéité du signe choisi	347

B.	Le caractère non déceptif de la marque	349
C.	L'exigence d'un caractère distinctif	352
D.	Le signe choisi doit être disponible	360
SECTION 2.	L'ACQUISITION ET LE MAINTIEN DU DROIT DE MARQUE	368
§ 1.	Les formalités d'acquisition de la marque	369
A.	Les personnes habiles à l'acquisition d'un droit de marque	369
B.	La procédure d'acquisition	371
§ 2.	La durée du droit de marque	378
A.	Le renouvellement du dépôt	379
B.	Les causes d'abréviation du droit de marque	380
CHAPITRE 2	LES EFFETS DU DROIT DE MARQUE	390
SECTION 1.	LA PROTECTION DE LA MARQUE	390
§ 1.	Le contenu du droit de marque	391
A.	Les actes réservés au titulaire	391
B.	Les limites apportées au droit de marque	394
§ 2.	Les infractions au droit de marques	404
A.	Les différents types d'infraction au droit de marques	404
B.	La répression des infractions à la marque	415
SECTION 2.	L'EXPLOITATION DE LA MARQUE	423
§ 1.	Le formalisme des actes relatifs au droit de marque	423
A.	L'exigence d'un écrit	423
B.	Les formalités de publicité	423
§ 2.	Les différents actes relatifs aux marques	425
A.	Le contrat de cession de marque	425
B.	L'apport du droit de marque	428
C.	La licence de marque	429
D.	Le nantissement de la marque	433
E.	Les accords de délimitation ou de coexistence de marque	433
CHAPITRE 3	LES MARQUES COLLECTIVES	435
SECTION 1.	LA MARQUE COLLECTIVE « ORDINAIRE »	437
§ 1.	La définition de la marque collective « ordinaire »	437
§ 2.	La régime de la marque collective « ordinaire »	438
SECTION 2.	LES MARQUES COLLECTIVES DE CERTIFICATION	438
§ 1.	La définition de la marque collective de certification	438
§ 2.	La régime de la marque collective de certification	439
TITRE 2	LES SIGNES DISTINCTIFS AUTRES QUE LA MARQUE	441
CHAPITRE 1	LES SIGNES DISTINCTIFS DE L'ENTREPRISE	443

SECTION 1. LE NOM COMMERCIAL	444
§ 1. Le choix d'un signe à titre de nom commercial.	445
A. Les possibilités de choix du nom commercial.	445
B. La validité du choix du nom commercial.	448
§ 2. Le régime du nom commercial	451
A. L'acquisition du nom commercial	451
B. L'exploitation du nom commercial.	452
C. La protection du nom commercial	453
SECTION 2. LA DÉNOMINATION SOCIALE	456
§ 1. Le choix de la dénomination sociale	457
A. Les possibilités de choix	457
B. La validité du choix de la dénomination sociale	459
§ 2. Le régime du droit sur la dénomination sociale	460
SECTION 3. L'ENSEIGNE	462
§ 1. Le choix de l'enseigne	463
§ 2. Le régime de l'enseigne	464
§ 3. La protection de l'enseigne	465
SECTION 4. LE NOM DE DOMAINE	466
§ 1. Le choix du nom de domaine	467
A. Les possibilités de choix	467
B. La validité du choix	468
§ 2. Le régime juridique des noms de domaine	470
A. L'acquisition du nom de domaine	470
B. L'exploitation des noms de domaine	471
C. La protection du nom de domaine	472
CHAPITRE 2 LES SIGNES DISTINCTIFS DES PRODUITS OU DES SERVICES	473
SECTION 1. LA DIVERSITÉ DES SIGNES DISTINCTIFS DES PRODUITS ET DES SERVICES	474
§ 1. Les signes distinctifs des produits	474
A. L'appellation d'origine	475
B. Les indications de provenance	476
C. Les labels agricoles	476
D. Le certificat de conformité	477
E. La dénomination « Montagne »	477
F. Les produits de l'agriculture biologique	477
G. Les vins de pays	478
H. La certification des produits autres qu'alimentaires	478

§ 2. Les signes distinctifs des services	478
A. La certification des services	478
B. Les marques syndicales.	478
C. Les labels pour les travailleurs handicapés	479
D. Les marques d'artisans et de maîtres artisans	479
SECTION 2. LE RÉGIME JURIDIQUE DES SIGNES DISTINCTIFS DES PRODUITS OU DES SERVICES	479
§ 1. L'acquisition du signe	480
A. Les appellations d'origine	480
B. La dénomination « Montagne »	481
C. La production de mode biologique	481
§ 2. La protection des signes distinctifs des produits ou des services	481
A. Le contenu de la protection	482
B. Les sanctions de la protection	483
BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE	485
INDEX THÉMATIQUE	487
TABLE DES MATIÈRES	497



La propriété industrielle constitue l'une des branches les plus dynamiques du droit commercial. Située au carrefour de l'économie du droit et de la technique, elle connaît depuis ces dernières années un développement important.

L'ouvrage offre grâce à une présentation synthétique de droit interne, un panorama complet des droits de propriété industrielle y compris dans leurs développements les plus récents (inventions biotechnologiques et noms de domaine).

Sont abordés les droits sur les créations techniques (brevet, secret et savoir-faire, certificat d'obtention végétale...) et les droits sur les signes distinctifs (marque, nom commercial, enseigne...).

Ce livre s'adresse en priorité aux étudiants des second et troisième cycles de droit ainsi qu'aux étudiants des filières scientifiques ou des écoles de commerce.